

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du jeudi 30 octobre 2014 à 20 h 30

Date d'affichage du compte-rendu : 6 novembre 2014

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphan PELLEFIGUE Jean-Luc BERGOUNIOUX Thierry CHALIE Yves BERGOUGNOUX Francis BIROU Serge BALBARIE Sandra ADGIE Gillian THOMPSON Marco TEIXEIRA Jacquy SIRIEYS Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

Membres excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Thierry CASSAN

Ordre du jour :

- 1/ Approbation Procès-Verbaux des séances précédentes des 25 septembre et 23 octobre 2014
- 2/ Ecobarri : présentation par Mr Jérémy CHOUCKROUN du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
- 3/ Budget assainissement : admission en non valeur
- 4/ Four de Lacoste : délibération pour transfert du bien de la Communauté de Communes du Pays de Padirac à la Commune
- 5/ SPANC : rapport de l'année 2013 sur le prix et la qualité du service
- 6/ Questions diverses

1/ APPROBATION PROCES-VERBAUX SEANCES PRECEDENTES DES 25 SEPTEMBRE ET 23 OCTOBRE 2014

Lecture est faite des procès-verbaux des séances des 25 septembre et 23 octobre qui sont adoptés à l'unanimité.

Précisions apportées : sur PV du 25/09

Point 5 : Mme Bargues informe les élus qu'au sujet de la chaudière de la salle des fêtes, le plombier venant de faire l'entretien, ne voit pas la nécessité de changer ce matériel. par contre, il est possible de remplacer les aérothermes trop bruyants.

Point 7 :

Mme le Maire fait par aux élus qu'elle a adressé un courrier à l'Evêque demandant la désaffectation de ce bâtiment. Nous attendons son avis pour lancer la procédure de consultation pour la Maîtrise d'Oeuvre.

Questions diverses

Mme le Maire précise également que nous attendons un 2e devis pour le rideau de la porte d'entrée du bar.

PV du 23/10 :

Point 2 : le rendez-vous avait été appelé pour aujourd'hui avec Mr Garcia de la CCI du Lot, son collègue du Tribunal de Commerce, Mme Agenjo et sa Comptable. Cette dernière ne pouvant pas être présente cette semaine, la réunion a été repoussée.

1/ ECOBARRI : présentation par Mr Jérémy CHOUCKROUN du Parc Régional des Causses du Quercy

Mr Choukroun donne la définition d'un écobarri. Le mot "barri" signifie en occitan "faubourg". Un écobarri est un nouveau quartier qui renforce le bourg, et qui permet de développer l'habitat sur la commune. Il résulte d'une analyse globale de la commune abordant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Les écobarris sont situés au sein du PNR des Causses du Quercy et doivent s'inspirer des aménagements traditionnels en place sur la commune (formes villageoises, espaces publics, matériaux ..) tout en s'adaptant aux usages d'aujourd'hui, afin de s'insérer le plus harmonieusement dans le village où un simple lotissement tel que l'on peut déjà en rencontrer n'aurait pas sa place à Mayrinhac.

Depuis 2 ans, le PNR a testé 2 écobarris (Cremps et St Simon). Un 3ème est en cours à Lavergne. Mr Chouckroun va nous élaborer le cahier des charges pour la consultation d'un Bureau d'Etudes.

2/ SERVICE ASSAINISSEMENT : admission en non valeur - DE_2014_51

Mme le Maire informe les élus de la demande du Trésorier de la mise en non valeur d'une créance irrécouvrable de redevance, concernant l'année 2007 pour :

- Mr NOUVON Alexandre pour le motif : combinaison infructueuse d'actes..

Réf de la pièce : T 32 de 126.46 €

Réf de la pièce : T-900008000056 de 91.99 €

et propose la mise en non valeur des redevances dues.

Après avoir examiné le dossier, le Conseil Municipal, considérant l'insolvabilité de ce redevable et après en avoir délibéré :

- décide la mise en non valeur des redevances visées ci-dessus pour un montant de 218.45 €.

4/ FOUR DE LACOSTE : transfert de la CCPP à la commune - DE_2014_52

Mme le Maire rappelle aux élus que le four communal de "Lacoste" a été transféré à la Communauté de communes du Pays de Padirac par délibération du Conseil Municipal en date du 10/12/2002.

Ce transfert s'est effectué dans le cadre de l'exercice de la compétence "Protection, mise en valeur et animation du petit patrimoine".

Compte-tenu que ce four est le seul four non privé sur la commune, en état de fonctionner, qu'il est nécessaire de faire un entretien régulier pour un bon fonctionnement et que l'on a l'intention de le remettre en état pour des activités qui pourraient être demandées par des associations communales, et que pour ce faire, il est nécessaire que la commune en soit gestionnaire,

A la demande de Mme le Maire, les élus à **14 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Yves BERGOUGNOUX) :

- émettent un avis favorable à cette proposition,
- acceptent le transfert de ce bien dans le domaine privé de la commune, cadastré AD 173, pour une surface de 33 ca,
- donnent tous pouvoirs à Mme le Maire pour engager la procédure nécessaire et signer tous documents relatifs à cette affaire.

5/ SPANC : rapport de l'année 2013 sur le prix et la qualité du service

Mme le Maire donne les grandes lignes de ce rapport qui est consultable en mairie.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Marais de Bonnefont

Une réunion concernant la Réserve Naturelle aura lieu sur le site et à la salle des fêtes le 28 novembre.

Didier FAURE représentera Mme le Maire qui sera au Congrès des maires à Paris.

Cérémonie du 11 novembre

Cette cérémonie revêt cette année un signe particulier compte tenu du centième anniversaire de la déclaration de la Guerre, Mme le Maire, Mr ROUMIEU et Francis BIROU sont à la recherche de documents concernant notre commune pendant la guerre de 14-18 et feront une petite exposition à la salle des fêtes.

A partir des soldats cités au monument aux morts, une recherche sera également faite.

La population sera invitée à vin d'honneur à l'issue de la cérémonie traditionnelle au monument aux morts.

Epareuse

Ce matériel en arrêt depuis 2 ans, nécessite une grosse réparation au niveau des pompes hydrauliques, un devis a été sollicité au garage Thomas qui s'élève à 2112.20 € TTC.

Les élus émettent un avis favorable pour cette réparation.

Petite salle restaurant à l'Auberge de l'Alzou

Le plafond de cette salle n'ayant pas été touché pendant les travaux de rénovation, il est nécessaire de le déposer pour le refaire à nos frais sans possibilité de demande de décennale. En effet, des plaques se désagrègent et tombent. Un devis a été demandé à l'Entreprise ERC et un second sera sollicité à ERICK MULTI SERVICES.

Prochains Conseils

Les dates sont arrêtées aux vendredis 05 et 18 décembre.

Fin de séance.